L'ABEILLE.

Journal spécial de l'Etat et de la Première Municipalité

PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 28 DECEMBRE 1838.

BANQUES.—1re. et 3me. MUNICIPALITE.

Les Banques ont agréablement surpris le public en avançant la plupart leurs remises de leurs paiemens en espèces. Cette mesure a été d'autant plus satisfaisante qu'il circulait en ville des bruits d'une tendance toute contraire. On parlait d'une assemblée de négocians qui devaient adresser des remontrances aux banques et les engager à reculer cette reprise. On allait même jusqu'à répandre sous main que les banques n'étaient pas étrangères à ce projet d'assemblée. Elles ont noblement répondu à l'attente publique et ont mis fin à tous les bruits, vrais ou faux, en annonçant la reprise immédiate de leurs paiemens. Nous avons déjà félicité ces institutions de cette mesure sage et salutaire et nous ne doutons pas que l'opinion publique ne leur en sache gré.

L'une des premières questions auxquelles a donné lieu la reprise des paiemens a été celle-ci: Quel parti vont prendre les Municipalités et comment pourvoiront-elles au remboursement de leurs billets? S'il n'en coûte il est impossible qu'elles continuent à encombrer la place de ce papier, aujourd'hui hors de cours réel, de l'autre il est évident qu'elles ne sont pas prêtes à y substituer une circulation en espèces. Il était naturel de penser que connaissant l'époque fixée par les banques pour la reprise de leurs paiemens, elles prendraient elles-mêmes toutes les mesures convenables et nécessaires pour marcher de pair avec les banques et compléter l'opération de ces institutions en délivrant la place de cette fausse monnaie, dont il a bien fallu se contenter jusqu'à présent, mais que rien ne saurait plus justifier, du moment que les banques paient en espèces.

L'une de ces Municipalités, la Seconde, soit qu'elle ait fait preuve de plus de prévoyance ou qu'elle ait plus de ressources à sa disposition, a pris avec l'une des banques, des arrangemens qui lui permettent de racheter son papier. Cette mesure toute naturelle a cependant eu deux effets diamétralement opposés; elle a ajouté à la confiance qui inspirait déjà le papier de la Seconde Municipalité et jeté sur les deux autres, un reflet de discrédit, dont les conséquences peuvent devenir très désastreuses.

En cela, comme en toute autre chose, les journaux se sont divisés et ont pris parti pour ou contre. LA NEW-ORLEANS SUN, journal qui se publie dans la Seconde Municipalité et qui paraît en avoir exclusivement épousé les intérêts, contenait hier, un article écrit évidemment dans le but d'attacher le grelot au crédit des deux autres Municipalités, et de leur donner le coup de grâce. Le *Sun* ne lait pas pour tout le monde, et ses pâles rayons, s'ils sont de quelque utilité à la partie de la ville sur laquelle ils tombent, ne sont dumoins pas de nature à faire grand tort aux autres et nous ne nous attacherions pas à relever les allégations de cette feuille, si le sujet n'était pas l'un de ceux qui par leur importance et leur utilité générale, intéressent fortement et également toutes les parties de notre population.

Il y a peu de patriotisme et encore moins de raison à s'efforcer de déprécier une partie de la circulation que la nécessité nous a imposée, au bénéfice d'une autre. Ce n'est pas au moment où chacun cherche à se faire illusion sur le degré de confiance qu'il est encore permis d'attacher à ce papier; au moment où l'on a plus que jamais besoin de rétablir et de consolider l'harmonie qui doit exister entre les différentes branches du service public, qu'il est sage et généreux de chercher à entraver et à dénaturer les effets que l'on se promet d'une mesure toute salutaire que nous avons demandée aux banques en faveur de la 1re. et de la 3me. municipalité.

Lorsqu'à une époque, que nous voudrions pouvoir oublier, les trois municipalités qui composent la ville de la Nouvelle-Orléans, se virent contraintes d'émettre leurs bons, elles ont dû compter naturellement sur le secours des banques, pour retirer ces bons de la circulation, lorsque le jour en serait venu. Les banques, elles ont les moyens de donner les facilités nécessaires. Il est même de l'essence de ces institutions de ne rien faire aux opérations d'escompte, surtout lorsqu'elles peuvent le faire sans compromettre leur crédit, sans ajouter à leurs chartes et lorsque, par là, elles peuvent soulager les embarras de la communauté à laquelle elles doivent et leur existence et leur soutien. Les municipalités avaient donc, sinon plus, dumoins autant que nul autre corps ou individu, le droit de compter sur une coopération franche et efficace de la part des banques, dans la grande œuvre d'une reprise générale et complète.

Le *Sun* trouve étrange que les municipalités, ayant mis leurs bons payables à vue, ne soient pas prêtes les racheter et dans sa sainte et exalgée fureur, il va jusqu'à les accuser de n'avoir jamais eu la moindre intention, les moyens de les racheter à vue. L'esprit de parti est aveugle et injuste, le *Sun* n'a point réfléchi que les bons en sont émis dans une quantité bien autrement considérable de papier payable à vue et néanmoins pendant près de vingt mois elles ont positivement refusé de payer leurs billets. Les banques ont plus de moyens que les municipalités; ce sont même les seules institutions qui aient réellement des moyens et ce sont elles qui doivent en fournir à d'autres. Ainsi, en faisant de bons payables à vue, les municipalités comptaient avaient le droit de compter sur le secours des banques. Si ce secours vient à leur manquer; si par des motifs que nous ne sommes pas disposé à scruter, ces institutions monétaires, loin de fournir des facilités, refusent, toute espèce d'arrangement et font la sourde oreille aux propositions qui leur sont faites; il peut en résulter de grands inconvéniens sans doute, mais nous voyons pas comment on pourrait en rejeter le blâme sur les municipalités. Le coup frapperait à faux et ne saurait manquer, si une mauvaise volonté de la part des banques, refuser à cette municipalité l'avance de quelques millions de piastres.

On a beaucoup parlé des mesures prises par le Conseil de la 1re. municipalité et, dans la seule vue de jeter un blâme déshonorant sur les deux autres, on a considérablement exagéré la sagesse et la prévoyance de ce Conseil. Nous sommes bien informés, le montant de la circulation en papier de cette 1re. municipalité est de 300,000. Pour éteindre cette dette elle a fait à la banque de la Cité un emprunt de somme pareille

bourse la en 30 ans et au taux de 8% pour cent, ce qui a produit une somme nette de $240,000 et par conséquent un déficit de $60,000. On estime probablement à cette dernière somme le montant des bons perdus, dérobés, ou dont on ne réclamera pas le remboursement.

Jusque là tout est bien, mais s'il est vrai que sur ces $240,000 on en ait déjà affecté 140,000 à un emploi tout autre, que reste-t-il à la seconde municipalité pour pourvoir l'amortissement de ses $300,000 de bons. Elle n'a plus réellement que $130,000. Avec quoi fera-t-elle face à ce déficit, c'est ce que nous ne prétendons pas savoir. Elle a de grandes ressources et nous ne sommes nullement inquiets à son sujet. Nous n'avons exposé la situation de cette municipalité que pour éclairer le public sur la fausseté de tous les bruits que l'on se plait à faire circuler et qui n'ont pas le moindre fondement.

Dans un dîner donné le 23 décembre par le général Debuys et son état major, en l'honneur de l'anniversaire de ce grand jour, M. B. Marigny prononça le discours suivant que nous nous empressons d'insérer.

CONCITOYENS.

Le 23 décembre 1814, que nous célébrons est mémorable dans les fastes de la Louisiane et de la guerre. Il nous a donné un grand caractère national.

Le 23 décembre n'a été que le précurseur d'une plus brillante journée. Le 8 janvier 1815, était marqué par la providence pour montrer à l'univers ce que pouvaient des citoyens armés pour la défense de leur patrie et animés par l'amour de la liberté. A 4 heures le Léopard Britannique se réveille; la nuit l'avait tourmenté, le jour devait le faire expirer.

L'aigle américaine était radieuse, elle planait sur nous; elle semblait commander la victoire. Bientôt la foudre des deux armées se fit entendre. Jackson haranguait ses soldats, tandis que Packenham et Gibs exprimait à la tête des Anglais, de leur mort prématurée frappaient leurs soldats de stupeur. Le ciel se déclara pour nous; et l'aigle américaine, s'élançant sur le Léopard Britannique, le pressa de ses serres et le laissa expirant de rage. Des cris d'allégresse se firent entendre parmi nous braves, et les soldats de la superbe Albion sont en désordre, ils se retirèrent en désordre. Concitoyens! la Louisiane fut sauvée, l'Amérique proclama cette grande victoire, l'Europe en fut étonnée. Mais la France, notre ancienne patrie, retentit de cris de joie, en apprenant que ses descendants à la Louisiane étaient dignes de leurs pères.

Concitoyens! réunis en ce jour pour célébrer cette époque mémorable, nous avons donné un lustre nouveau à cette fête, en y associant la gloire française. La présence des officiers du Météore, rappelle de grands souvenirs. Nous voyons en eux, les compatriotes de ces braves Normands, les cavaliers de la Salle, les Iberville, les Bienville et les Maréville, qui après avoir fait la conquête du Canada, sur les Iroquois et les sauvages belliqueuses, se dirigèrent vers le superbe Meschacébé et, plantèrent le pavillon français sur ses rives. A ces souvenirs Louisianais se rattachent ceux qu'éveille en nous le titre de citoyens des Etats-Unis, nous nous rappelons ces Français qui réunis aux Américains, conquirent notre indépendance. Il nous semble voir les Suffren et les d'Estaing, traversant l'Océan, glorieux de porter. Nous nous rappelons Rochambeau et ses braves forçant Cornwallis à capituler à Yorktown et Lafayette associant sa gloire à celle de Washington. A la journée mémorable de Bienville, la providence décida que ce chevalier serait blessé, afin que son sang mêlé au sang américain, perpétuat ces nobles sympathies entre deux nations qui marchent à la tête des libertés et de la civilisation des deux hémisphères.

Concitoyens! Les officiers du Météore diront à la belle France que le canon Louisianais a salué la victoire de St. Jean d'Ulloa, comme celui des Invalides la sauvera. Qui aurait pu penser, qui aurait pu croire, que ce chateau élevé par l'orgueil et possédé maintenant, ce chateau construit sur un récif, et réputé le Gibraltar de l'Amérique, enfin ce chateau qui menacait la terre, bravait les vagues et la tempête, tomberait sous l'artillerie de quelques frégates et d'une corvette! La bravoure française peut donc tout entreprendre. Les frimats de la Russie, comme les sables de l'Egypte, ont pu détruire les soldats de l'empire, mais en héritage ces héros ont laissé au cœur français, leur intrépidité et cette gloire immortelle qui a valu à la France le titre de grande nation.

TOAST DE M. MARIGNY.

Louis Philippe, Roi des Français.—La paix, lorsqu'elle est honorable: la guerre quand elle est nécessaire.

CONCERT MONSTRE.

Le concert de lundi dernier a laissé de doux souvenirs à tous ceux qui ont eu l'heureuse idée d'y assister. Nous regrettons de ne pas avoir le temps d'en rendre un compte détaillé. Chaque musicien a bien mérité du public. M. Prévost s'est fait remarquer par le talent avec lequel il a dirigé l'orchestre. M. Vallière et M. Jobey ont exécuté le duo de la *Norma* avec un ensemble parfait. M. Vallière a été dans ce concert, ce qu'il est presque toujours, c'est-à-dire au dessus de tous les éloges que nous en pourrions faire. Toutefois, les honneurs de la soirée ont été pour M. Miaulon que, nous devons remercier ici au nom du public. C'est un talent de plus, pour la Nouvelle-Orléans, et un talent bien remarquable. Nous attendons à une prochaine occasion pour en parler avec tous les égards qu'il mérite. Ce sera pour nous non seulement un devoir mais encore un plaisir.

Nous trouvons ce qui suit dans un journal de l'Ouest: un tel acte de barbarie mérite d'être rendu public, il est seulement à regretter que l'on ne nous ait pas mis à même de flétrir le nom de l'individu qui s'en est rendu coupable.

Un soldat de l'armée du général Scott, contre les Cherokees, avait été condamné à mort par une cour martiale, mais obtint son pardon du président. L'officier commandant le régiment, sans l'instruire de ce fait, lui fit subir toutes les cérémonies d'une exécution en présence d'un vaste concours de spectateurs. Il fut contraint de s'agenouiller auprès de son cercueil auprès de sa fosse entr'ouverte; ses yeux furent bandés; le signal du feu fut donné, mais après une décharge à poudre, le condamné ne trouva sans blessure aucune. Ce ne fut qu'alors qu'on lui donna lecture de son pardon et qu'il reçut l'ordre de quitter l'armée.

Il nous est impossible de croire que le général ait donné des ordres pour une pareille conduite envers ce malheureux. S'il les a donnés, quand ses services seraient dix fois plus grands qu'ils ne le sont, ils ne peuvent, ils ne doivent pas l'arracher à l'indignation publique. Si, au contraire, c'est le commandant du régiment qui a pris sur lui cette responsabilité, il faut qu'il en subisse les conséquences. Il ne faut pas qu'une barbarie aussi brutale reste impunie. Ce serait une honte pour l'armée et une honte pour le pays!

POLICE DE LA 1ère. MUNICIPALITE.

Du 24 au 25 Décembre 1838.

BUREAU DE RECORDER.

Joseph, nègre esclave, envoyé à la geole par son maître.

Louis Surlé, h. c. l., arrêté par un warrant du recorder, renvoyé ayant donné des raisons satisfaisantes.

Simon Ganie alias John Lewis Litter, arrêté à la requisition de M. Jean Leblanc, envoyé à la cour criminelle.

John Doharty, homme suspect et dangereux, envoyé pour 3 mois en prison.

Titte Besse, Francisco Baltazard, arrêtés pour avoir fait du bruit; condamnés chacun à $15.

Lewis Laurence, James Brooks, pris de boisson, renvoyés.

W. J. Murtin, McGarrick, arrêtés comme suspects; donné caution pour leur comparution.

Cyprien, nègre libre, arrêté à la requisition de M. Simon Meilleur, envoyé en geole.

A. P. Simson, John C. Flogler, John Touryman, Wm. Monney, pour avoir fait du bruit, arrêtés, condamné à $5 d'amende.

John Farlen, no. 86, Lue Nugnez, no. 107, drays arrêtés pour avoir passé sur la Levée, condamnés à $5 d'amende chacun.

28 dec—3

Samuel, nègre esclave accusé de s'être battu dans la rue avec un autre, ayant prouvé le contraire, renvoyé par le recorder.

George Schroeder, fou, envoyé à l'hôpital de charité.

John Davis, pour avoir troublé la tranquillité publique, envoyé en prison jusqu'à ce qu'il fournisse caution.

B. Helbuk, Lawrence Duffey, vagabonds et hommes suspects, envoyés en prison pour 1 mois.

Henry Smith, soldat des Etats Unis, arrêté et envoyé aux casernes.

Ned, Suzanne, esclaves trouvés dans la rue à une heure indue sans passe, envoyés à la geole de police.

Sam, arrêté pour avoir insulté un blanc, envoyé à la geole de police, et attendant les plaignans.

Josh. Hanley, Jno. Spillane, arrêtés comme vagabonds, ayant prouvé le contraire, renvoyés par le recorder.

Eliza, esclave trouvée dans un rassemblement chanteur conformément aux ordonnances.

Henry, nègre esclave envoyé à la geole de police, à la requisition de son maître.

Pierre et Louis, esclaves trouvés dans la rue, à une heure indue, envoyés à la geole de police.

Edward Myer, accusé d'avoir poignardé un homme, envoyé en prison pour être examiné.

Garret Tunbel, vagabond et homme suspect, envoyé en prison pour 3 mois.

Jne. M. Hart, vagabond incorrigible et homme suspect, envoyé en prison pour 6 mois.

Jno. O'Brien, Bernard Fucheau, vagabonds envoyés en prison pour 6 mois.

James Ayres et James Brown, accusés de vol, envoyés en prison en attendant leur jugement à la Cour Criminelle.

James Scott, accusé de vol, envoyé en prison en attendant son jugement à la Cour des Etats Unis.

Mary Shelton, arrêtée comme vagabonde, renvoyée ayant prouvé le contraire.

J. B Poinci et F. Duvernay, arrêtés comme vagabonds dito.

Jno. Garrison, mulâtre, n'ayant pu prouver sa liberté, envoyé à la geole de police.

COMMERCIAL.

CHARLESTON, 22 Décembre.—*Coton.*—L'article reçu nous vient notre parent les spéculateurs de Cotun Upland, depuis plusieurs semaines est en sorte calmé. Au commencement de la semaine on s'est montré assez disposé à faire des opérations qu'à aucune époque de la saison, et d'assez bonnes transactions ont eu lieu aux cours du 15 de ce mois; néanmoins, jeudi et vendredi, l'article languissait, sans toutefois avoir éprouvé de baisse dans les prix. Les acheteurs ayant presque tous fait leurs achats, se disposent à faire leurs envois; d'un autre côté les clienteurs se trouvant satisfaits des opérations qu'ils ont faites jusqu'à présent, il semble qu'il y a un entendu entre les deux parties pour suspendre momentanément les opérations, et l'opinion est qu'il ne se fera rien dans les cotons courtes soies avant les fêtes. Les ventes de la semaine ont été de 6500 balles, comme suit: 58 à 10 cents, 90 à 10¼, 57 à 10¾, 40 à 10¾, 940 à 11, 86 à 11¼, 7 à 11¾, 460 à 11¾, 22 à 11¾, 506 à 11¾, 10 à 11¾, 700 à 12, 285 à 12½; 10 à 12¾, 1108 à 12¾, 163 à 12¾, 470 à 12¾, 150 à 12¾, 1074 à 13; 549 à 13¼, 100 à 13¾, 487 à 13¾, 138 à 13¾, et 101 balles à 14 cents.

Nous n'avons pas eu de ventes dans les longues soies.

Riz.—Les ventes de la semaine ont eu lieu à une faible baisse sur les cours précédens. Environ 105 tierçons ont été pris à $3 31,92 $3 39½,35 à 3¼,192 à 4¼, 98 à 4 3/8, 278 à 4½ et 200 tierçons à 4¾. Nous quotons la qualité inférieure à 3¼ à 3¾; la bonne à supérieure 3¾ à 4¼; le choix à 4¼ le quintal.

Farine.—Les ventes de la semaine se sont bornées à de petits lots pour la consommation. Les arrivages ont produit une tendance à la baisse.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Nav Bombay Gay, Mobile . . . S & J P Whitney
Goel Proxy, Bradford, Richmond . . do
Goel Sarah Ann, Vera Cruz . . F Brunette.
Goel Fox, Burrows, Galveston . . W Byrne
Goel Cassius, Priestly, Apalachicola . . Ashbridge & Jenkins

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Howitin, de la passe NE, ayant mis en mer le navire Jupiter. Une barque en dedans de la barre. Rien en rivière.

Bateau de remorque Gladyus, Morrison, de la passe S O, ayant mis en mer les navires Azelie, Hermitage et Superior, un brick en dehors de la barre. La goel des Etats Unis Woodbury est à l'ancre en dedans des passes; les navires North Hampten et Wm & John sont en rivière.

Nav Unicorn, Childs, Boston.
Navire Octorara, Deacon, Philadelphie.
Barque Solomon Saltus, Nickerson, Baltimore.
Navire Orwell, Gow, Liverpool.
Navire Frederick Arnet, Arnet, Matance.
Barque Citizen, Thorpe, Mayro.
Goel San Jacinto, Higgins, Matagorda.
Steamer Le Lafayette, Higgins, Bayou Sara.
Steamer Baton Rouge, Irwin, Bayou Sara.
Steamer J. Dupree, Gordon, Plaquemines.
Steamer North Alabama, Grice, Vicksburg.
Steamer Rodolph, Wilson, Vicksburg.
Steamer Chalbourne, Bassel, Vicksburg.
Steamer Monroe, Powers, Maysville.
Steamer Bayou Sara: Gates, de Vicksburg.
Steamer Mariner, Noland, Plaquemines.
Steamer Washington, Streek, Donaldsonville.
Steamer Isabella, Walker, Mobile.
Steamer Caroline, Sutton, Mobile.

☞ Nous sommes autorisé à appeler l'attention du public sur la grande vente de propriété, qui doit se faire aujourd'hui à midi, à la Bourse St. Louis, par le ministère de Messrs. Hewlett & Cenas

(*Communiqué.*)

Nous croyons devoir rappeler aux amateurs de bons vins qu'aujourd'hui à 4 heures après midi, au magasin de A. L. Fernet encanteur, No 107 rue de Chartres, aura lieu la vente d'excellens vins de Bourgogne, Chambertin, Volnaye, Beaune &c, marqué *A la Couronne.*

☞ Le navire Andrew Scott, capt. Hartly, du Havre, est déchargement à deux cables au-dessous du chemin-à-coulisses. Les consignataires sont requis d'obtenir leurs permis et de venir recevoir leurs marchandises. GEORGE BEDFORD.

28 dec 22, rue Bienville.

☞ Le sac aux lettres du navire, LAGRANGE, capitaine Marshall, pour le Havre, sera relevé de la Bourse des Négocians, ce soir, 6 heures.

28 dec R. GRONING & Co.

☞ AVIS—Le navire MERCEY, venant de Philadelphie, est en déchargement vis-à-vis le marché aux légumes. Les consignataires sont priés de faire prendre leurs marchandises.

28 dec J. D. DENEGRE.

☞ Les consignataires du navire Havre, sont priés de faire leur entrée en douane, et lever leurs permis. Ce navire commencera son déchargement ce jour 28 décembre, en face de la rue des Ursulines. 28 dec

BANQUE DES MERCHANTS.

Nelle-Orléans, le 27 dec 1838.

AVIS—Cette banque sera fermée mardi, le premier de Janvier prochain. Les traites et les billets qui sont dûs ce jour, devront être payés le lundi précédent (31 du courant) Les offres pour l'escompte du mercredi, 2 de janvier, doivent être faites également le 31 du courant. W. W. FRAZIER,

28 dec—3 caissier.

AVIS—Les contribuables de la 3ème. Municipalité, sont prévenus que tous les comptes arriérés pour la taxe de 1837, ont été remis à l'avocat de la Municipalité, qui commencera les poursuites dans les dix jours qui suivront le présent avis.

Ceux qui veulent éviter des frais, sont priés de passer au bureau de M. E. M. Carrière, rue Royale, No. 175. 28 dec—10

LE docteur Fortin a transporté son domicile au No 178 rue Bourbon, entre Toulouse et St. Pierre

28 dec—4

BRODEQUINS DE RUSSET—3,000 paires brodequins pour hommes, Extra-Russett, à $12 la douzaine, 2,000 paires dito pour enfants de 1 à 5 $9. Aussi; un superbe Tilbury, avec impérial mouvant, fait de demande. J. SEWELL,

28 dec—6 61, rue des Chartres.

PROFESSEUR ANGLAIS—Un Monsieur accrédité par les Universités de New York et de St Louis, ainsi que par d'autres institutions littéraires, désire s'employer dans une maison d'éducation, publique, ou dans une famille, comme instituteur. Il a été pendant deux ou trois ans sur le continent, et peut par ses connaissances théoriques et pratiques donner des leçons en français et en espagnol, en outre de celles sur les branches ordinaires d'une bonne éducation. On peut avoir des informations à son égard, en s'adressant à Mr. P. H. Kernion, agent de l'Université de St. Louis. 28 dec—2

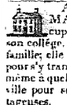

A VENDRE—Treize mulets et un cheval, à des termes accommodans. S'adresser au No. 30, rue de la Douane.

28 dec—3

A LOUER OU A VENDRE—La belle MAISON latite par Mr. David Olivier, occupée aujourd'hui par Mr. L. Caboche, pour son collége. Cette propriété convient à une grande famille; elle est située et près de la ville, le chemin pour y transporter est si beau, qu'elle peut convenir même à quelqu'un qui est appelé tous les jours à la ville pour ses affaires. Les conditions seront avantageuses.

S'adresser à Mr. L. Caboche, ou à Mr. E. Barthe, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse, de midi à deux heures. 28 dec—15, 3pt.

A LOUER—Les deux étages du magasin situé rue de Chartres No. 61. S'adresser à E C GEORGEN,

28 dec 76, rue de Chartres

J. DEVOTI ayant reconnu la nécessité pour les enfans de se mettre à même de figurer dans les Bals qui leur sont destinés spécialement, a l'honneur d'informer les pères de famille, que les mardis et vendredis, de 4 à 6 heures de l'après midi, il enseignera les figures de contredances en usage ici et d'autres figures nouvelles, et donnera quelques leçons de tenue et de promenade.

Le cours ne sera terminé que lorsque les enfans seront instruits, et sera de $4, payables d'avance:

S'adresser au bureau de la Salle d'Orléans.

28 dec—3

VOITURES—Les soussignés ont reçu de Newyork plusieurs voitures légères, convenables pour la cité, ainsi, des barouches légères à deux sorties, et une variété de cabriolets convenables, pour les plaines, etc. à vendre par H. BEACH & Co.

28 dec No. 16 et 48, rue Royale.

FARINE—300 barils farine superfine, marque de boulanger, à vendre par GEO. BUCHANAN & Co.

28 dec 68, rue du Camp.

ON DEMANDE des actions de la banque de la Bourse, PATTON & PICKRELL.

28 dec 9, rue du Camp.

BILLETS des banques de l'Alabama, Tenessee et du Mississipi, à vendre par PATTON & PICKREL,

28 dec No. 9, rue du Camp.

ACTIONS des banques de Carrollton, Atchafalaya, Orleans, Artisans, à vendre par PATTON & PICKRELL,

28 dec No. 9, rue du Camp.

FARINE—500 barils Farine, en bon ordre à vendre par J. LANDIS & Co,

28 dec 14, rue Poydras.

PORC—200 barils Porc mess, inspecté, à vendre par JOS. LANDIS & Co,

28 dec 14, rue Poydras.

JAMBON et Plats côtés, à vendre par JOS. LANDIS & Co,

28 dec 14, rue Poydras.

CAFE DE LA HAVANE—600 sacs café de la Havane, en déchargement du brick Audubon et à vendre par R. GRONING & Co.

28 dec—25 rue Conti.

BEURRE—25 tréquins beurre de famille, pesant quarante livres chaqun à vendre par LAMBERT BERCIER & Co,

28 dec 9, Pont Levée.

TRAITES sur Charleston, en sommes convenables aux acheteurs, à vendre par J. A. BARELLI & CO,

28 dec 61, rue de la Commune.

JOHN et D. Fehrman ont transporté leur Bureau, au No. 26, allée de la Banque. 28 dec. 6

PAPIER A ENVELOPPE—300 rames, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

BLANC DE BALEINE—70 calaes de New-Bedford, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

CIGARES DE PRINCIPES—20 milliers cigares en déharquement et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

EAU DE VIE DE CERISES—15 boucauts en déharquement du brick General Stark, de New York, et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

THE—50 boites thé d'Hyson Skin, actuellement en déharquement du brick General Stark, et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

CHANDELLES moulées—100 caisses chandelles moulées, en déharquement du navire John Marshall, de New York et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

CIGARES—100 milliers cigares imitation Havane actuellement en déharquement du brick General Stark, et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co.

28 dec 91, rue de la Commune.

FARINE—500 barils farine superfine, fine, crudée et commune, en magasin et à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

WHISKEY—50 barils whiskey, à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

LIQUEURS—5 pipes et 10 barils Genièvre de Hollandes bonnes marques, 10 demi pipes et 5 quarts de pipes en dovie de Cognac, 1 baril de Whiskey irlandais, dit Poteen, en magasin et à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—600 barils farine superfine, et 200 de fine, en magasin et à vendre par G. DORSEY,

28 dec 44, Nelle-Levée.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par VAN WYCK & Co,

28 dec 35, rue du Camp.

HABILLEMENS POUR NEGRES—40 balles Hendasyn, de belle qualité, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

28 dec 63, rue Gravier.

WHISKEY ECOSSAIS—3 puncheons d'une très belle qualité, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

28 dec 63, rue Gravier.

BOEUF—190 barils bœuf prime, 25 demi de bœuf mess, 41 bange des familles; à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

28 dec 63, rue Gravier.

TRAITES sur Loisdres, à vendre par LAURENT MILLAUDON,

28 dec 140, rue Bourbon.

CORDES—700 rouleaux cordes, de belle qualité à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

28 dec 63, rue Gravier.

CAFE—30,000 sacs café de Rio, de première qualité; de plus, 200 sacs vieux Java, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,

28 dec 63, rue Gravier.

80 SACS CAFE VERT de la Havane, première qualité, en déharquement du brick Audubon, et à vendre par ABRAHAM TRIER,

28 dec 91, rue Gravier.

BRODEQUINS, BOTTES ET SOULIERS—Un grand assortiment de ces articles, constamment en main et à vendre par FROST & Co.

28 dec 8, rue de la Douane.

MOUCHOIRS DE SOIE—5 caisses mouchoirs de soie de Canton, nouveaux patrons; à vendre par FROST & Co.

28 dec 8, rue de la Douane.

FARINE—20 barils farine superfine, en déharquement du steamer Wm. Penn, et à vendre par FORSYTH & LIMERICK,

28 dec 135, rue des Magasins

ETOUPE—paquets étoupes en déharquement du navire Enfield, de Liverpool, à vendre par HEATH & Co. 95, rue du Camp

COUVERTES—6 balles couvertures de 3 pointe, à vendre par S HEATH & Co.

28 dec 95, rue du Camp

CUIVRE—12 caisses cuivre en feuilles, à vendre par S HEATH & Co.

28 dec 95, rue du Camp

FROMAGE anglais en boites de cuivre, à vendre par S HEATH & Co.

28 dec 95, rue du Camp

BOUTEILLES—A vinot à barre, en magasin et à vendre par S HEATH & Co.

28 dec 95, rue du Camp

QUINCAILLERIE et Coutellerie—4 barriques bien assorties, de la manufacture de Sheffield, à vendre par S. HEATH & Co.

28 dec 95, rue du Camp

BEURRE DE GOSHEN—23 tréquins en déharquement du navire Henry Price, et à vendre par WOOD & SIMMONS,

28 dec 80, rue des Magasins.

LIQUEURS—50 barils assortis, à vendre par WOOD & SIMMONS,

28 dec 80, rue des Magasins

GENIEVRE DE HOLLANDE—250 tierçons en magasin et à vendre par WOOD & SIMMONS,

28 dec 80, rue des Magasins

A VENDRE par le soussigné—300 caisses savon de 66 livres chaque, 200 dito de 20 livres chaque, de la marque de Merchant; 100 caisses thé poudre à canon, de 24 livres chaque, 200 dito de 6 livres chaque, 200 sacs café de Java.

G. LEGENDRE,

28 dec 13, rue Bienville.

EPICES reçues par le navire Turquin. Quelques caisses épices moulues à vendre par LAMBERT, BERCIER & Co,

28 dec 9, Pont Levée

PLATRE DE PARIS et Ciment Hydraulique—150 barils de chaque, en magasin et à vendre par GEORGE MEDFORD,

28 dec 22, rue Bienville

SEL—4000 boisseaux sel des Iles Turques en déharquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs par GEORGE BEDFORD,

28 dec 22, rue Bienville

CIDRE—1000 barils cidre de Thomaston, chargement du brick Ligonia, et à vendre par GEORGE BEDFORD,

28 dec 22, rue Bienville

RAISINS—500 caisses raisins, en déharquement et à vendre par HENRY TETE,

28 dec—6 13, rue Conti

LIMONS—200 caisses limons, en déharquement et à vendre par HENRY TETE,

28 dec—6 13, rue Conti

POMMES DE TERRE—205 barils en déharquement du navire Rhode-Island, de New-York à vendre par HENRY TETE,

28 dec—6 13, rue Conti

CIGARES—50,000 cigares de la Havane, en déharquement et à vendre par HENRY TETE,

28 dec—6 13, rue Conti

BETTERAVES—100 barils betteraves, du Rhode Island, en bon ordre, à vendre par HUNT & HOWARD,

28 dec 83, Nouvelle Levée.

SANGSUES—Belles sangsues de Lyon, à vendre par F C GEORGEN & Co.

28 dec 76, rue de Chartres

BAS en coton—bas de coton blanc unis et brodés, à vendre par F C GEORGEN & Co.

28 dec 76, rue de Chartres

DRAP—En balles, de qualités et couleurs assorties et propres à l'exportation, à vendre par F C GEORGEN & Co.

28 dec 76, rue de Chartres

BRODEQUINS EN MAROQUIN—10 caisses reçus et à vendre par FROST & Co.

28 dec No. 8, rue de la Douane.

CIRAGES—300 grosses de Cirage de qualité supérieure à vendre par FROST & Co.

28 dec No. 8, rue de la Douane.

CHAPEAUX EN PEAU DE LOUP—36 caisses Chapeaux noirs en peau de loup à vendre par FROST & Co.

28 dec No. 8, rue de la Douane.

CIGARES ET TABAC—400 milliers cigares espagnols et américains, 81 dixièmes de caisses cigares Regalia, 16 quarts de Colorado, 16 quarts de cigares pointelés, légers, 150 caisses table à chiquer de différentes marques, savoir: E. Dimond, Honey Dew, W. Hunly et F. Milley, à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

LEÇONS DE PIANO—SAMUEL A. COOPER, organiste à l'Eglise du Christ, offre respectueusement ses services aux citoyens de la Nouvelle-Orléans, comme professeur de piano et d'orgue.

Se référer au Rév. Dr. N. S. Wheaton, et aux MM. E. Johns & Co.

☞ Il accorde aussi les pianos. S'adresser au Verandah. No. 91. 27 dec—1y

200 BOUCAUTS de Sucre, à vendreaux l'habitation, Paroisse St. Jacques.

CHS. ROYER & V. LABATUT,

27 dec—3 175, rue Royale.

JAEGER ACHTUNG,

Die mitglieder der Compagnie sind aufgefodert sich nachstetn Montag den 31 December, Abends um 10 Uhr, in voller Uniform, aber nur mit Hirsh Faenger, auf dem versemlungs Zimmer einzufinden!

Auf Befehl des Capitains.

28 dec J. C. WAGNER, Ober-Jaeger.

PROCLAMATION.

E. D. WHITE, *Gouverneur de l'Etat de la Louisiane,* aux Juges des Paroisses d'Est et Ouest-Feliciana, et à tous ceux que ces présentes concernent; Salut.

ATTENDU, que le siége du Sénateur du comté de Feliciana, dans le Sénat de l'Etat de la Louisiane, est devenu vacant par la démission de Joseph E. Johnson, le jance en conséquence de *Writ*, ordonnant qu'une élection ait lieu dans le dit comté, aux lieux ordinaires des élections, le jour dixième jour de Janvier prochain et les deux jours suivans, pour suppléer à la vacance occasionnée comme il est dit ci-dessus, et que la dite élection soit conduite conformément à la loi.

(L.S.) Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle Orléans, ce 27e jour de Décembre de l'année de Notre-Seigneur, mil-huit-cent-trente-huit, et de l'Indépendance des Etats-Unis la soixante treizième.

Par le Gouverneur. (signé) E. D. WHITE.

WM. C. C. CLAIBORNE,
Secrétaire d'Etat.

A VENDRE par le soussigné, 100 barriques vin rouge de St. Julien Médoc 1830, 50 do do St-Estèphe do 1825, 1836 et 1837, 50 do do Margaux do 1836, 100 do do Pontet Médoc, 200 caisses vin rouge Léoville Médoc 1834, 200 do do St. Julien do 1835, 200 do do Haut Brion do 1836, 200 do vin blanc Haut Sauterne 1834, 200 do do Haut Barsac 1834, 200 do do demi-bouteilles, Haut Sauterne et Haut Barsac.

Le vin en caisses est de la marque Veuve Delhos & Fils de Bordeaux. R. L. LEFEVRE,

28 dec 10, rue Toulouse.

FARINE—500 barils farine superfine, fine, crudée et commune, en magasin et à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

WHISKEY—50 barils whiskey, à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

LIQUEURS—5 pipes et 10 barils Genièvre de Hollandes bonnes marques, 10 demi pipes et 5 quarts de pipes en dovie de Cognac, 1 baril de Whiskey irlandais, dit Poteen, en magasin et à vendre par CARMAN & Mc MAHON,

28 dec 41 et 43, rue Poydras.

FARINE—600 barils farine superfine, et 200 de fine, en magasin et à vendre par G. DORSEY,

28 dec 44, Nelle-Levée.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par VAN WYCK & Co,

28 dec 35, rue du Camp.

HABILLEMENS POUR NEGRES—40 balles Hendasyn, de belle qualité, à vendre par BOGERT & HAWT